

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 19 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Sous cette rubrique, ont été adoptés :

- le décret fixant les modalités d'exécution de la liberté conditionnelle ; et celui
- portant nomination de commissaires aux comptes près certaines entreprises publiques.

II- Communications.

II-1. Recrutement de 50 auditeurs de justice et 50 greffiers au titre de l'année 2025.

Ces agents à recruter viendront renforcer les effectifs des personnels en service dans les juridictions créées récemment tout en comblant le gap qui découlerait des départs à la retraite à l'horizon 2030.

Les ministres concernés prendront les dispositions nécessaires à la bonne organisation des concours ainsi qu'à la formation des lauréats dans les conditions optimales.

II-2. Travaux d'entretien de la section de route Échangeur Godomey-Akassato (15,640 km) et d'aménagement des contre-allées du carrefour Arconville à Akassato (5,300 km).

Il s'observe actuellement sur l'axe Echangeur Godomey-Carrefour Arconville, des dégradations superficielles de chaussée tandis que du carrefour Arconville à Akassato, l'état de la route n'est plus compatible avec la densité de la circulation.

Au terme de l'évaluation, il est retenu dans un premier temps, le renouvellement de la couche de roulement avec un béton bitumineux pour

l'adapter aux normes actuelles et favoriser le confort de circulation aux usagers.

Par la suite, il sera procédé à l'aménagement des contre-allées du carrefour Arconville à la sortie d'Akassato afin de réduire les accidents de la circulation tout en apportant une solution à la discontinuité du trafic local sur le tronçon Godomey-Allada. Cet aménagement permettra la parfaite connexion avec la section Akassato-Allada, en cours de construction suivant le même schéma.

II-3. Actualisation des études techniques, environnementales, sociales et de sécurité de la passerelle de Tchonvi dans la commune de Sèmè-Podji.

La réalisation de cette infrastructure aux standards modernes s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'adaptation des villes aux changements climatiques qui impacte quatre communes exposées par leur localisation aux risques d'inondation, entre autres.

En effet, la passerelle de Tchonvi-Sèkandji viendra compléter les travaux de pavage et d'assainissement de la voie Sèkandji-Tchonvi-Èkpè traversant des zones humides sensibles de la commune de Sèmè-Podji.

Les études techniques avaient été réalisées en 2020. Compte tenu du niveau d'avancement du chantier concernant les voies d'accès qui désenclavent la localité, il s'avère nécessaire de les actualiser afin que la construction de l'ouvrage se réalise conformément aux standards requis.

Le Conseil s'est prononcé pour la contractualisation avec un cabinet en vue de conduire la mission dans les plus brefs délais.

II-4. Organisation des sessions de perfectionnement technique au profit des artisans au titre de l'année 2025.

En guise de rappel, les sessions de 2023 et 2024, mises en œuvre dans le cadre du volet Formation de l'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH), avaient impacté respectivement 1.720 et 2.676 artisans.

La présente promotion permettra à 1.273 autres de bénéficier d'un renforcement de compétences dans les métiers suivants :

- énergies renouvelables photovoltaïques ;
- froid et climatisation ;
- pâtisserie et boulangerie ;

- transformation agroalimentaire ;
- plomberie ;
- mécanique automobile ;
- transformation de lait de vache en fromage.

Pour ce faire, le Conseil a marqué son accord en vue de la contractualisation avec divers centres de formation remplissant les conditions fixées, le ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance devant veiller au respect de leurs cahiers des charges.

II-5. Approbation de la politique nationale de protection de l'enfant 2026-2035 et sa stratégie 2026-2030.

Depuis l'adoption de la première génération de ce document stratégique, de nouvelles problématiques sont apparues ou se sont amplifiées. Il s'agit principalement de la montée de l'extrémisme violent dans la sous-région et ses impacts sur les enfants ; des défis liés à la protection des enfants dans l'environnement numérique ainsi que de l'intensification des phénomènes migratoires impliquant des mineurs.

Il s'agit en conséquence de préserver les acquis de la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfant dans sa phase antérieure, voire de les renforcer au regard de ce nouveau contexte.

Le Conseil a donc approuvé la nouvelle politique nationale de protection de l'enfant à l'horizon 2035 assortie de sa stratégie 2026-2030, avec pour but d'accélérer les progrès vers la réalisation du droit de chaque enfant béninois à vivre à l'abri de la violence, en s'appuyant sur une approche systémique, multisectorielle et ancrée dans les réalités locales.

Elle postule en effet qu'« A l'horizon 2035, tous les enfants au Bénin, y compris ceux en situation d'urgence, grandissent dans un environnement familial, communautaire et institutionnel renforcé et protecteur contre toutes formes de violence, abus, exploitation et négligence dans un système de protection intégré ».

III- Rencontres et manifestations internationales.

Il a été retenu sous cette rubrique, l'organisation à Cotonou, du 8 au 10 décembre 2025, des 21^{èmes} assises statutaires de l'Association africaine des hautes Juridictions francophones.

IV- Mesures individuelles.

Au ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts, **Monsieur Sindé Gilles CHEKETE** est nommé Directeur général de Bénin Tourisme et de Bénin Tours.

Fait à Cotonou, le 19 novembre 2025,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIN-OURO.